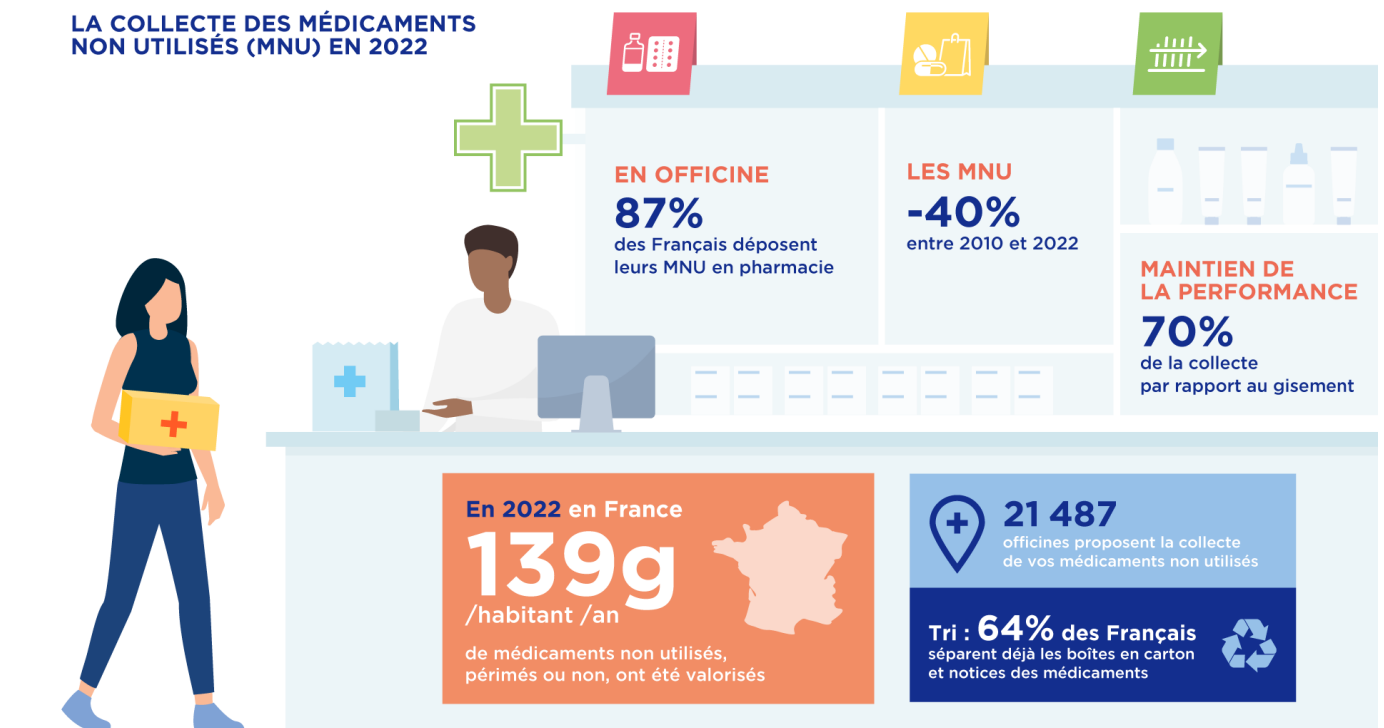


## Médicaments non utilisés (MNU) : comment les recycler ?

Acteurs responsables, les entreprises du médicament agissent quotidiennement pour limiter l'impact environnemental de leurs activités.

Elles ont ainsi mis en place, dès 1993, Cyclamed, un éco-organisme agréé par l'Etat qui collecte les médicaments périmés ou non utilisés (MNU) issus des ménages.

(Maj : 20.06.2023)



Source : Cyclamed

### Chiffres

**9415**

tonnes de MNU ont été collectées en 2022. Valorisées à des fins énergétiques, elles permettent d'éclairer et de chauffer 7 000 logements toute l'année <sup>1</sup>.

**87%**

des Français déclarent rapporter leurs MNU chez le pharmacien <sup>1</sup>.

**194**

laboratoires contribuent au financement de Cyclamed par une cotisation sur chaque unité de conditionnement mise sur le marché en ville.

## I Contexte

- Les médicaments non utilisés (MNU) sont des médicaments périmés et des médicaments dont le patient n'a plus l'usage (intolérance, inadaptation aux patients, inefficacité).
- Les MNU représentent moins de 11 % des ventes de médicaments en ville (13 443 tonnes).
- Depuis 2007, toutes les pharmacies en France ont l'obligation de collecter les MNU, périmés ou non, à usage humain, rapportés par les particuliers.

## I Enjeux

- Les MNU sont la conséquence, dans l'immense majorité des cas, de l'inobservance d'un traitement par le patient.
- Le bon suivi des traitements est un enjeu de santé publique, sociétal et économique majeur. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 50 % des traitements prescrits dans le monde sont peu ou mal suivis par les patients.
- Le « réflexe Cyclamed » est simple : les patients rapportent leurs médicaments non utilisés (MNU) en pharmacie, les pharmacies les récupèrent, les grossistes-répartiteurs les stockent et les transporteurs assurent leur transport vers les 55 unités de valorisation énergétique (UVE) réparties sur l'ensemble du territoire.
- La moitié des Français qui rapportent leurs MNU en pharmacie motivent leur démarche par « la protection de l'environnement » et la « sécurité sanitaire ».

## I Nos Actions

- Toute entreprise du médicament, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), doit prendre en charge la fin de vie des produits qu'il met sur le marché.
- Depuis de nombreuses années, le secteur s'engage, via des partenariats avec des éco-organismes, pour assurer une gestion responsable et efficace de la fin de vie des produits de santé mis sur le marché : Cyclamed collecte et valorise chaque année 70 % du gisement de déchets.
- Les entreprises du médicament financent, grâce à leurs cotisations, l'incinération de tous les MNU, périmés ou non, dans des installations répondant aux normes environnementales les plus strictes.
- Grâce à cette mobilisation du secteur, à la baisse de la consommation de médicaments et à de nouveaux comportements en faveur du bon usage du médicament, la quantité de MNU chez les ménages français est passée, entre 2010 et 2022, de 23 500 à 13 443 tonnes, soit une baisse de plus de 40 %.
- Cyclamed observe également une amélioration du tri affiné (séparation des emballages vides, étuis et notices, qui vont dans le tri sélectif), avant de rapporter les médicaments en pharmacie.

(1). Cyclamed, enquête BVA 2022